

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

ABONNEMENT

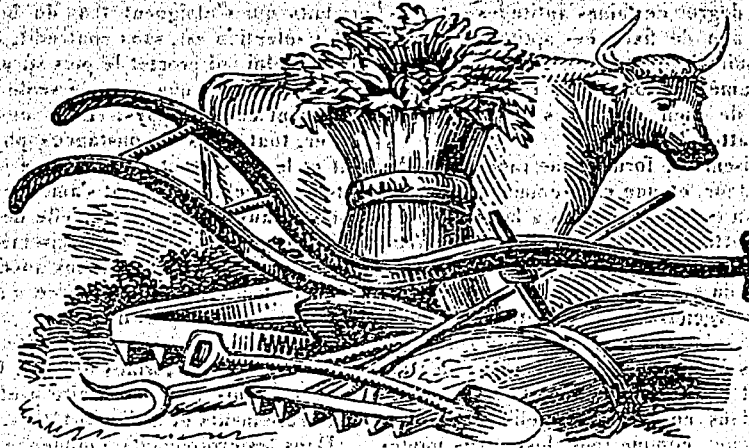
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

Une autre cause a encore le pouvoir de retarder le succès final ; c'est la trop grande dissemblance entre les deux races que l'on veut croiser. Dans ce cas, les premiers produits surtout ne seront qu'un mélange sans liaison des caractères des deux reproducteurs ; ce sera des sujets *décousus* et l'on comprend toute la difficulté que l'on aura à vaincre pour obtenir des individus d'une conformation convenable. Dans cette circonstance, les meilleurs praticiens recommandent de rejeter la race indigène et d'employer l'importation pure et simple, ou bien de prendre, dans une localité voisine, une race dont la conformation et les aptitudes se rapprochent plus du type améliorateur, et de la croiser avec ce dernier. Par ce moyen on rendra certainement le perfectionnement plus rapide.

C'est ainsi que plusieurs spéculateurs canadiens veulent l'élimination complète de nos porcs de race commune et leur remplacement par quelques races perfectionnées. Mais ce moyen, nous l'avons déjà dit, est dispendieux et d'ailleurs il n'est pas suffisamment prouvé que le croisement de notre race indigène avec un bon type améliorateur ne produira pas des individus très-recommandables sous le rapport de la facilité d'engraissement.

Il est bien vrai que le porc canadien est défectueux ; mais ses défectuosités ne sont que le résultat du régime et de l'alimentation auxquels il est ordinairement soumis. Obligé de chercher sa nourriture au dehors, ses formes se développent pour la marche, et recevant, dans son jeune âge, une nourriture pauvre, il grandit lentement. Mais améliorons le mode d'entretien de cet animal et nous remarquerons un changement rapide dans ses formes. Soumis à une vie plus sédentaire son *grouin*, ses jambes et ses flancs diminueront de longueur, et son corps augmentera en volume et en poids.

La formation d'une race intermédiaire au moyen du croisement rencontre donc beaucoup de difficultés et ces difficultés

sont encore augmentées par l'ancienneté et la *constance* de la race commune que l'on veut améliorer. Car, si cette *constance* est plus forte chez cette dernière que chez le type améliorateur, celui-ci ne produira que rarement le résultat désiré. Toujours les propriétés de la race la plus ancienne prendront le dessus sur celles des sujets de formation plus récente ; hormis le cas où l'on puisse *rafraîchir le sang* par l'introduction de nouveaux sujets améliorateurs ; mais alors le travail du perfectionnement de la race commune se prolongera indéfiniment.

Cependant, malgré tous ces obstacles ce troisième moyen d'amélioration est celui que l'on emploie le plus ordinairement : et c'est à peu près le seul qui ait été employé en Canada jusqu'à ce jour par les cultivateurs désireux de perfectionner leur bétail. Mais bien rarement il a été exécuté dans les conditions nécessaires à sa réussite : aussi, en est-on encore à chercher les résultats avantageux que l'on se prometait en suivant cette méthode pour laquelle on a fait quelquefois de fortes dépenses. Nous pouvons dire même que, loin d'avoir avancé l'amélioration de nos races, elle a fait plus de mal que de bien par le dégoût dont elle a été la cause.

Tout améliorateur aime à obtenir dans ses travaux d'amélioration des résultats d'une valeur proportionnelle aux soins dont son bétail a été l'objet ; c'est le moins qu'il puisse demander ; mais, si, par des opérations mal conduites, les succès sont nuls, il abandonne tout au hasard et se rejette dans ses anciens errements. Sous ce rapport la méthode présente fait donc plus de mal que de bien.

Nous ne voulons pourtant pas insinuer que ce mode d'amélioration doit être complètement abandonné. Non, sans doute ; mais nous voudrions faire comprendre que, en tant qu'industrie particulière, il est d'ordinaire peu praticable et ne peut que dégoûter de toute amélioration. Or, dans l'état actuel de notre culture canadienne, ce serait un véritable malheur. Les grands établissements agricoles seuls sont en état de suivre cette méthode avec l'esprit d'observation, le jugement, les soins et la persévérance qu'elle exige pour réussir. Mais encore faut-il savoir s'arrêter lorsqu'on s'aperçoit que les produits provenant de

L'union des métis entre eux ne sont pas des sujets d'une grande valeur intrinsèque, c'est-à-dire lorsqu'il ne possède pas la spécialité qu'on voulait lui faire prendre à un degré plus élevé que la race commune avant amélioration.

Amélioration par le moyen de la sélection.—Le mot *sélection*, lorsqu'il s'agit de l'amélioration du bétail, est une opération qui consiste à accoupler ensemble des sujets de même race qui possèdent au plus haut degré certaines aptitudes et certaines qualités particulières, afin de fixer ces aptitudes et ces qualités et de les étendre ensuite à toute la race. Ce n'est donc, à proprement parler, que l'amélioration de la race par elle-même, à la seule condition de bien choisir les reproducteurs suivant le but que l'on désire atteindre.

Lorsqu'on veut, par le croisement, former une race intermédiaire entre un type améliorateur et une race commune, on est obligé de terminer l'opération en ayant recours à la *sélection*; mais ce n'est pas à dire que cette méthode ressemble à la *sélection* pure et simple. Au contraire, la formation d'une race intermédiaire exige l'introduction du sang de reproducteurs étrangers à la race du pays et n'a recours à la sélection que pour fixer ce sang; tandis que la sélection pure et simple refuse la coopération des reproducteurs étrangers à la race que l'on veut former, et cette différence est considérable. Avant de faire connaître la manière d'opérer dans ce genre d'amélioration, nous devons avertir nos lecteurs que, comme tous les autres modes de perfectionnement, celui-ci exige rigoureusement la coopération active d'un régime et d'une alimentation appropriés au but vers lequel on tend.

La possibilité de l'amélioration d'une race par la sélection repose sur trois faits principaux que M. L. Moll nous fait connaître de la manière suivante :

1^o. La présence, dans toutes les races, même les plus anciennes, les plus constantes, les mieux rayées (où tous les individus se ressemblent), d'individus qui ont certaines aptitudes manquant à la race, ou qui les possèdent à un degré plus éminent que la généralité ;

2^o. L'influence toute-puissante du régime et du traitement ;

3^o. La faculté qu'ont les animaux de transmettre à leurs descendants les qualités exceptionnelles qu'ils possèdent, soit qu'elles existent de naissance chez eux, ou qu'on les ait fait naître ou développer artificiellement. ”

Cette dernière faculté a reçu le nom d'*hérédité* et est complètement opposée à la faculté contraire qui a été nommée *atavisme* ou *pas-en-arrière* que nos lecteurs connaissent déjà.

Chaque fois que l'*hérédité* exerce son influence, les reproducteurs transmettent intégralement à leurs descendants toutes les qualités et les défauts qu'ils possèdent; tandis que l'*atavisme* donne aux produits plus de ressemblance avec leurs ancêtres qu'avec les reproducteurs qui les ont engendré directement. Alors un veau, par exemple, qui a subi l'influence de l'*atavisme*, possèdera les caractères propres à la généralité des sujets dans la race, mais non pas ceux qui étaient particuliers à ses pères et mères.

L'*hérédité* a pour résultat un progrès et l'*atavisme* une rétrogradation.

L'influence de l'*atavisme* est d'autant plus grande que les caractères et les formes des deux reproducteurs s'éloignent plus les unes des autres. Tandis que celle de l'*hérédité* augmente avec la plus grande ressemblance des deux reproducteurs. Il n'y a d'exception à cette dernière règle que le défaut de constance qui empêche souvent la reproduction complète des aptitudes et des caractères que l'on veut fixer; car, il ne faut pas l'oublier, dans les améliorations du bétail, l'*hérédité* lutte longtemps avec l'*atavisme*. C'est pour cette raison que la sélection est souvent lente et difficile à donner des résultats satisfaisants.

Si, dans les améliorations, les aptitudes et les caractères une fois produits dans les sujets se transmettaient ensuite complètement, on conçoit que l'opération marcherait rapidement. Mais tel n'est pas ordinairement le résultat. Cette transmission certaine, cette *hérédité* en un mot, n'est que la conséquence de la fixité qu'une race a acquise et c'est pour y arriver qu'on réitère à plusieurs reprises la sélection en éliminant à chaque fois les produits qui s'éloignent trop du but que l'on veut atteindre.

La sélection est, sans contredit, de tous les moyens d'amélioration, celui qui promet le plus sûrement d'arriver à ce but. En effet, on n'opère que sur une seule race et cette race est ordinairement celle du pays. Dans ces cas, l'amélioration a, en sa faveur, toutes les circonstances physiques de la localité, le climat et le sol surtout. Cette race indigène par cela même parfaitement acclimatée, peut s'améliorer sans être plus sensible aux froids et aux intempéries qu'elle ne l'était auparavant.

Celui qui fait usage du croisement ou de l'importation ne se trouve pas dans des conditions aussi favorables. Il éprouvera fréquemment des déceptions parce que les reproducteurs qu'il emploie ne trouvent plus dans leur patrie adoptive la douceur du climat, la sécheresse ou l'humidité du sol, sous l'influence desquelles, ils se sont formés et fixés. Cette raison est bien certainement suffisante pour nous faire préférer, en général, la sélection aux croisements et à l'importation.

Dans les croisements, l'influence de l'*atavisme* est plus forte et se fait sentir pendant plus longtemps que dans la sélection; à cela nous ne voyons pas d'autres causes que les circonstances locales qui, dans les premiers, agissent à l'encontre de l'amélioration et dans la seconde, dans le même sens. L'*atavisme*, la rétrogradation vers la race commune, n'a pas de meilleur correctif que les circonstances physiques de la localité.

On emploie la sélection dans deux cas différents : 1. pour soutenir les qualités et les aptitudes que la race possède déjà; 2. pour créer une sous-race recommandable par une spécialité qu'un petit nombre d'individus seulement possèdent.

Dans le premier cas, l'opération est facile; la seule chose à faire étant de mettre de côté tous les sujets qui ne remplissent pas les conditions voulues. Toutes les races les plus distinguées sont inévitablement traitées de cette manière; autrement elles dégénéraient.

Dans tous les pays, même les plus avancés en agriculture, on rencontre une foule de cultivateurs qui prennent peu de soins de leurs terres et de leur bétail. Dans les mains de tels hommes, une race, quelque soit son degré de perfection, ne peut longtemps soutenir ses qualités, et bientôt elle dégénère. Cette rétrogradation, laissée à elle-même, peut s'étendre de loin en loin à toute la race si on n'a pas le soin d'y mettre un contrepois.

C'est dans ce but que certains éleveurs soigneux continuent l'emploi de la sélection même sur les races les plus renommées. Ils forment alors un noyau, une famille, dont le sang pur, toujours maintenu à sa hauteur, contrebalance l'influence contraire, régénère la race, et soutient toutes ses qualités. Il ne faut pas croire, par exemple, que tous les Durhams possèdent au plus haut degré la précocité et la facilité d'engraissement, ni que toutes les vaches Ayrshires sont douées de la faculté laitière dans sa plus forte expression.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Las de prêcher la paix et la modération, le *Journal de Québec* a revêtu son vieux costume de guerre et il est entré en campagne, armé de pied en cap, comme un Ostrogoth pur sang. Il se dit que c'est nécessité et qu'il a déjà trop attendu, car on

veut le détruire, les ennemis sont partout, l'air en est épais. Il n'est même pas éloigné de croire qu'on l'a ensorcelé, ou au moins qu'il y a commencement d'ensorcellement à son endroit. On le pince, se plaint-il, sans trop regarder où, et ceux qui s'amuse à ce jeu barbare se font fantômes sitôt qu'il veut les saisir. Ah! qu'il pâtit, qu'il pâtit! Cessera-t-on bientôt de prendre ainsi de joyeux ébats sur sa peau endolorie? Il l'entend bien. Qu'on se rende saisissable, qu'on se montre; il jure qu'alors il éreintera, il écrasera, il pourfendra. Il se propose même d'éventrer. Nous sommes malheureusement de ceux qu'attend ce dernier supplice: il veut se venger sur nous de tout le mal qu'il endure. Ne conviendrait-il pas cependant qu'il usât de quelque indulgence à notre égard, puisque nous ne sommes pas de ces fantômes contre lesquels il s'épuise en vains efforts, comme un autre Chevalier à la Triste Figure? Inutile de tenter de le fléchir; nous serons et nous sommes déjà traité sans merci. Notre adversaire a enfourché sa Rossinante de vingt-cinq ans, et, faisant rouler devant lui choux et navets, pois et citrouilles, il brandit sa rapière au-dessus de notre tête avec une rage frémissante. L'irascible Junon; déesse aux bras blancs et aux yeux de bœuf, comme parle le divin Homère, se tremoussait parfois de cette façon quand elle avait à se plaindre de Jupiter Olympien le dieu qui assemble les nuages. C'est donc une scène qui sent la belle antiquité, une scène vraiment épique et homérique que nous donne en l'an de grâce 1870 le *Journal de Québec*.

M. l'écrivain de cette feuille sent bouillir en lui une si violente colère contre nous qu'il ne voit rien, qu'il n'entend rien, qu'il ne se comprend plus guère lui-même, qu'il tombe presque en pamoison et qu'il nous accuse de tout ce dont il est capable et de tout ce qui peut lui venir à l'esprit. Nous avons pris contre lui la défense de M. Ls. Veillot qu'il attaquait très-injustement, qu'il injurait même, et nous avons fait voir que cet éminent écrivain catholique n'est pas un ignorant, qu'il connaît la religion, qu'il en parle pertinemment, qu'il la défend avec habileté, science et courage, et que Pie IX l'a en très-haute estime pour sa piété et son dévouement à l'Eglise. Là-dessus, M. l'écrivain du *Journal* tire ses conséquences, et quelles conséquences, grand Dieu! "Vous voulez donc, s'écrie-t-il, nous prouver qu'il faut avoir une foi entière?" exclusive dans l'infaillibilité personnelle de M. Veillot?" Puisqu'il était en train de conclure à tort et à travers, il aurait dû continuer et crier à tue-tête qu'il nous avait surpris en adoration devant le Grand Turc. Il n'aurait pas outragé davantage la logique et aurait été infiniment plus piquant. L'idée ne lui en est pas venue, car il n'aurait certes pas manqué de la cracher sur le papier.

Nous avons encore tiré d'entre ses mains l'infaillibilité personnelle du Pape qu'il malmenait un peu par certaines reproductions de journaux européens et par des commentaires inintelligents. Nous avons de plus ri de bon cœur avec nombre d'autres quand il a parlé ridiculement de l'Immaculée Conception et qu'il a affirmé avoir lu dans M. Veillot que le Saint-Esprit procède du Pape et des évêques. La conséquence de ces faits, toujours d'après lui; c'est que nous nous plaçons, dans notre estime, au-dessus du Pape et des conciles œcuméniques. En vérité, ce ne sont plus les réputations que l'on fait métier d'assassiner au *Journal de Québec*, mais bien la logique et le bon sens. On hait mortellement ces armes qui dérangent les affaires de la boutique.

Notre adversaire ajoute que, dans notre omnipotence indiscutable, nous fauchons évêques et archevêques. Ce qui le pousse à user de cette hyperbole agreste, c'est notre refus d'admettre les idées fausses que contiennent les derniers écrits de Mgr. d'Orléans. Or, il est plus que prouvé que ce refus n'est que l'accomplissement d'un strict devoir. Le *Journal* peut-il en dire autant des grossières insolences qu'il a publiées à l'adresse de

Mgr. de Birlha? Tout le monde connaît le gentilhomme qui s'est métamorphosé en *Catholique laïque* pour souffleter plus à son aise le vénérable prélat exposant et défendant la doctrine catholique. On pratique parfaitement au *Journal de Québec* l'art de se faire fantômes, non pas pour défendre la vérité, mais pour insulter gratuitement les princes de l'Eglise. Que les messieurs qui tiennent la boutique osent donc maintenant se plaindre avec indignation d'avoir à combattre contre des fantômes!

Où M. l'écrivain du *Journal* est singulièrement comique, c'est lorsqu'il fait parade de beaux scrupules. S'il n'était retenu par la crainte du scandale que nous provoquons, dit-il, et dont nous avons donné plus d'une fois le lamentable exemple, il nous poserait plus de questions que nous n'en pourrions résoudre. Quoi! lui, retenu par la crainte du scandale! Mais, allons donc! Ne se rend-il pas compte de ce qu'il est présentement? N'est-il pas un grand scandaleux qui prêche sur l'infaillibilité du Pape une doctrine qui rend indigne d'absolution et que réprouve l'Eglise? N'en est-il pas réduit, pour défendre ses importations gallicanes de très-mauvaise odeur, à aller quêter des épithètes malhonnêtes chez son confrère de l'*Evénement*, et ne vient-il pas de recevoir le baiser de paix du journal protestant le plus finitique de Québec, le *Morning Chronicle*, qui le félicite de nous avoir châtié à cause de notre ultramontanisme? Mériter les applaudissements des protestants en cas pareil, n'est-ce pas la preuve la plus manifeste que c'est lui et ses adeptes qui seuls font scandale parmi nous? Il ne sera pas de cet avis, encore moins aura-t-il honte, puisqu'il chante sur tous les tons que c'est nous qui depuis longtemps donnons le lamentable exemple du scandale. Nous sommes bien osé en effet pour ne pas accepter ses *orthodoxes* enseignements! Il s'est réveillé si fort sur l'infaillibilité, l'Immaculée Conception et la procession du Saint-Esprit! Il est si fier de voir sa théologie approuvée par le *Chronicle*!

Quant à pouvoir nous poser plus de questions que nous n'en saurions résoudre, il le peut, comme d'habitude qui s'en aviserait. Monsieur ne dit là rien de neuf; il ne peut se glorifier d'une trouvaille: il ne fait qu'enorgueillir une vérité de La Palisse.

D'après lui toujours, nous nous croyons passé-maître en toute science et capable de *changer les lois de la nature*. Il l'écrit en toutes lettres. Mais où a-t-il pris cela? Il se prend donc pour un colosse dans le monde des esprits; il est donc convaincu que, pour se poser comme son antagoniste, il faut être bardé de toutes les sciences et soutenu par une force surnaturelle? Qu'il se détrompe. Avec un savoir des plus minces, on peut reconnaître les erreurs qu'il commet et les redresser. S'il repassait sérieusement son catéchisme, il en conviendrait.

Comme ce qui précède le fait bien constater, M. l'écrivain du *Journal* lutte contre nous absolument comme si nous étions un fantôme, tant les fantômes le tourmentent à l'heure qu'il est. Sa réplique n'a trait à rien de ce que nous avons écrit: c'est une tirade contre de purs rêves. Il aurait été tout aussi avancé et son auditoire aussi, s'il eut fait des considérations sur les phases de la lune. Il ne tardera pas à nous citer les règles de l'accord du *nom* avec l'*adjectif*, du *verbe* avec son *sujet*, pour nous prouver qu'il a raison: on l'a vu jadis exécuter de ces tours de force.

Ne soyons donc pas surpris de le voir quitter tout-à-coup les hautes sphères théologiques pour venir s'abattre sur le coffre public qui ne nous paie pas, dit-il, quatre cents piastres par année pour régenter tout le monde et nos supérieurs ecclésiastiques. Ce cher coffre public! on y a tant et tant puisé au *Journal de Québec*, on y puisé tant encore qu'on le voit entouré de fantômes qui à leur tour veulent le tirer à eux. Que c'est beau d'être pur et désintéressé! Ces quatre cents piastres, que le coffre public paie à la *Gazette* par année, n'ont jamais existé que dans l'imagination surexcitée de notre adversaire. Nous le

prions de ne pas plus croire à cette histoire des quatre cents piastres qu'il ne croit à celle des rideaux de M. Fabre, le grand pontife de l'*Evénement*. Mais enfin, puisqu'il est si désireux de savoir où en est la *Gazette vis-à-vis* le Gouvernement de la Province, à propos d'octrois, nous lui avouons bien ingénument que depuis un an elle en a reçu *trois trente sous*, et encore pour prix d'annonces. Si ces *trois trente sous* suffisent pour le calmer, M. le propriétaire de la *Gazette* est tout disposé à les lui expédier.

Le *Journal* nous reproché de régenter nos supérieurs ecclésiastiques. Serait-il assez complaisant pour s'expliquer là-dessus? En attendant, nous lui demandons comment il se fait qu'en le combattant sur l'infailibilité personnelle du Pape nous régenterions nos supérieurs ecclésiastiques. De qui cette feuille tient-elle la sainte autorité dont elle s'affuble aujourd'hui? Depuis quel temps? Est-ce depuis qu'elle a parlé sur l'infailibilité du Pape, l'Immaculée Conception, la procession du Saint-Esprit?

M. l'écrivain du *Journal* veut que nous laissions là les questions dont nous nous occupons, questions qui dépassent *naturellement* le niveau de nos connaissances, puisque les *maîtres* en la matière s'y perdent. Il est d'opinion que les *maîtres* s'y perdent, parce qu'il s'y est embourbé et qu'il est resté pris. La preuve n'est pas forte. S'il ne fallait traiter que les questions où il ne s'embourbe pas, on ne parlerait pas de grand'chose.

Mêlant ensemble les choses les plus disparates, il affirme qu'il imprimerait *quatre gazettes*, comme la nôtre, pour quatre cents piastres, et que de plus, il *imprimerait les abonnés à part*. C'est vraiment merveilleux. Ce n'est pas là ce qu'il veut dire, mais sa phrase iroquoise, mal traduite en français, signifie cela. La pensée qu'il s'efforce de rendre est aussi fautive que le tour qu'il emploie. S'il est capable, et à si peu de frais, de publier quatre gazettes agricoles excellentes, que ne se met-il à l'œuvre? Il manque donc de ce beau dévouement dont il parle avec tant de jactance, puisqu'il néglige de rendre un grand service au pays, le pouvant si facilement.

Monsieur finit par nous lancer ces mots: "Je ne suis pas d'humeur à subir de pression, de quelque côté qu'elle vienne, qu'on se le tienne pour dit." Nous lui répondrons là-dessus de vouloir bien garder pour ceux de sa boutique ce ton et ces airs de sultan. Qu'il relise les beaux textes de St. Jean sur la charité, textes qu'il a cités tant de fois ces jours-ci: il verra là qu'on lui recommande de prendre d'autres allures, un autre ton, et surtout de parler avec autrement de franchise qu'il ne fait. Tout le monde sait qu'il a rendu des services et les apprécie; mais cela ne l'autorise nullement à se faire aujourd'hui apôtre d'idées très-dangereuses et insulteur public. Qu'il laisse ce rôle à l'*Evénement*. Quant à nous, nous ne nous occuperons plus guère du *Journal* s'il n'a que des injures gratuites à nous dire. Si nous avons riposté aujourd'hui, ce n'a été que pour signaler son style, son genre, son manque de bonne foi. *Qu'il se tienne pour dit*.

Un Catholique a répondu dans l'*Evénement* à la seconde question que nous lui avons posée. Pour des motifs que nous ne voulons pas le forcer de faire connaître, il est quasi décidé à amarrer là. Nous lui conseillons fortement de s'en tenir à cette résolution, car il vient enfin de nous dire ce que nous voulions savoir. Si nous avons tant insisté pour qu'il répondit à nos questions, ou au moins à certaines d'entre elles, nous avions nos raisons, comme il va voir.

Un Catholique sait qu'il guerroye depuis longtemps: il signait jadis ses articles de son nom propre. Il a toujours protesté dans les guerres qu'il a faites, guerres qu'il n'a déclarées qu'à des frères, qu'il était mu par le zèle le plus pur pour la défense de la saine doctrine. On l'altérait, prétendait-il, par de coupables exagérations. Nombre d'esprits bien pensants et tout-à-fait calmes étaient cependant bien éloignés de partager sa manière de voir. Ils lui demandaient la paix et ils s'attristaient profondé-

ment en le voyant, sous prétexte de combattre de dangereuses exagérations, ne tirer le glaive de la plume que contre des idées qu'ils avaient respectées jusque là comme vraiment catholiques. Anxieux, ils se demandaient donc parfois si *Un Catholique* n'émettait pas sur certains points des idées suspectes et s'il n'était pas prudent de s'en défier, d'autant plus qu'il affectait souvent de se réfugier dans le vague et le mal défini. Nous le disons à regret: toutes les craintes qu'on avait conçues à son sujet sont aujourd'hui suffisamment justifiées par la position mieux dessinée qu'il vient de prendre. Qu'on examine attentivement son dernier écrit et qu'on juge.

Forcé d'avoir à se prononcer sur le manifeste libéral du *Correspondant*, il refuse de le condamner carrément: homme il devrait; il ne le blâme qu'avec mille adoucissements, qu'autant qu'il faut pour ne pas se compromettre complètement du coup, et sans vouloir préciser sur quoi porte son blâme. Il se contente de dire: "Il y a dans le manifeste du *Correspondant* plusieurs choses que je ne voudrais pas signer," puis, tout de suite, pour atténuer ce blâme déjà si faible, et ce qui plus est, pour faire conclure qu'il n'y a pas plus de danger à suivre les idées extravagantes de ce manifeste que celles que leur oppose M. Louis Veillot, il ajoute: "Il en est aussi dans la réponse de M. Louis Veillot que je ne signerais pas."

Ce n'est pas tout: *Un Catholique*, après avoir dit qu'il ne veut pas prononcer si le *Correspondant* a tort ou non de soutenir qu'un décret du Pape, parlant seul, n'est pas infailible, se hâte de faire ressortir la foi entière que professe cette Revue à chacune de ses pages à l'égard d'une décision conciliaire, à laquelle concourent le Pape et les évêques. Il se garde bien de signaler les funestes doctrines que chacune de ces pages tend à établir et à propager; mais il devrait s'apercevoir que son silence parle éloquentement contre lui. Chaque page, chaque ligne même du manifeste du *Correspondant* ne tend-elle pas à faire voir qu'en laissant durer une interruption des conciles déjà trois fois séculaire, suffisamment justifiée cependant par la nécessité, acceptée en définitive par tout le monde, on a investi la Papauté de la plénitude de l'autorité dogmatique; qu'en exerçant ainsi toute seule la plus haute des prérogatives dont Jésus-Christ ait investi son Eglise, la Papauté a absorbé, à elle seule aussi, tout le crédit et tout l'ascendant qu'a perdu l'épiscopat; que la constitution divine de l'Eglise a été altérée par le seul fait que les évêques ont cessé d'être les associés du Pape dans les jugements de la foi pour jouer le rôle d'interprètes de la pensée d'un supérieur, souvent de simples organes de transmission? Le *Correspondant* n'ajoute-t-il pas que la voix du Pape, seule retentissante au milieu du silence de l'Eglise, et celles des évêques ne s'élevant que pour lui faire écho peuvent avoir le fâcheux résultat d'accréditer cette très-fausse opinion que dans la Papauté seule réside l'Eglise toute entière; qu'enfin il n'est rien de mieux fait pour faire prendre à l'Eglise l'aspect de ces empires centralisés où il n'y a qu'un maître et des serviteurs, et où le mouvement se communique du sommet aux extrémités avec la régularité mécanique d'un automate? A travers tout cela, le *Correspondant* s'est échappé jusqu'à dire que la soumission des fidèles envers le Pontife Romain a l'aspect d'une superstition idolâtre.

Un Catholique ferme vite les yeux sur tout cela, et il se hâte toujours d'en arriver à M. Veillot qui, prétend-il, a falsifié indignement l'idée contenue dans un passage du *Correspondant*. Qu'il relise avec un redoublement d'attention ce qui l'a froissé dans M. Veillot, et il sera forcé de convenir que M. Veillot n'a dit que l'exacte vérité.

Mgr. Dupanloup! M. de Montalembert! M. de Falloux! Que ces noms ont été chers à l'Eglise! Que ceux qui les portent lui ont rendu de services! Impossible de nier les nobles

travaux et les nobles luttes qu'ils ont inspirés et dont ils ont été l'âme! Mais, s'ils errent aujourd'hui, faut-il s'opiniâtrer à les suivre? Assurément non. *Un Catholique*, nous l'espérons, finira par dire comme nous.

La tendresse qu'il ressent pour le manifeste du *Correspondant* est si grande qu'elle va jusqu'à lui faire prendre la défense de l'acte de M. le rédacteur de l'*Evénement* publiant avec éloges ce manifeste. Ces éloges, dit-il, ne portent pas sur le fond de l'écrit, mais sur sa forme. Hé quoi! quand on dit d'une pièce qu'on cite que c'est un *document important*, un *remarquable écrit*, ne renferme-t-on pas dans cette appréciation générale le fond aussi bien que la forme, et le fond tout particulièrement? Oui, assurément; et, pour soutenir le contraire, Monsieur donne des raisons qui n'en sont pas. On dirait, au zèle qu'il y met, que c'est lui qui a poussé l'*Evénement* à reproduire le manifeste du *Correspondant* et qu'il est l'auteur des quelques lignes approbatives qui lui servent d'introduction.

Ce qui achève de compromettre *Un Catholique*, c'est l'hospitalité qu'il reçoit chez le grand pontife de l'*Evénement*. Ne sait-il pas que là on fait profession d'injurier le clergé, de le représenter comme ambitieux, comme révolté? Ne s'aperçoit-il pas que son nom et sa qualité figurent mal dans cette boutique où tout sent mauvais? Ne sait-il pas que là des écrivains éhontés fabriquent des correspondances qu'aucun homme honorable ne voudrait signer, et qu'il les mettent à la charge de quelque membre du clergé, d'un humble vicaire, par exemple. Ne sait-il pas enfin que M. le rédacteur de l'*Evénement* s'est déclaré catholique libéral comme de Broglie, de Falloux et Montalembert, et qu'en conséquence il ne peut plus décemment écrire dans la feuille de ce Monsieur, qu'il signe *Justice* ou *Un Catholique*, peu importe? En disant adieu à *Un Catholique*, nous formons des vœux pour qu'il modifie ses idées comme il a modifié son style.

Nous n'avons rien à dire à l'*Evénement* en particulier. Il a tellement balbutié dans deux colonnes et invoqué de si singuliers moyens de défense, que sa culpabilité est parfaitement établie aux yeux de tous.

A ceux qui se plaignent que nous empiétons sur les matières agricoles, nous répondrons ce que nous avons déjà répondu: les deux pages d'annonces de la *Gazette* sont seules sacrifiées; le reste nullement. Nous pourrions ajouter que nous n'avons de compte à rendre à personne là dessus.

Le parlement de Québec a repris ses séances le 12 janvier à trois heures après-midi.

M. McDougall est de retour à Toronto avec sa famille. M. Provencher est resté à Pembina.

Mgr. Pecci écrit de Rome, le 16 décembre, ce qui suit à l'*Echo de Rome*:

"Il faut bien que je vous dise encore quelque chose de Mgr. l'évêque d'Orléans.

"Il paraît que des adhésions en masse lui sont envoyées ou vont lui être envoyées de France; mais ses adhérents sont laïques, et des laïques qui lui sont ramassés par les *catholiques sincères de la France* et par les voltairiens du *Journal des Débats*. De pareils suffrages sont bien tristes!

"Mgr. Dupanloup a trouvé aussi un généreux concours dans M. Menabréa. Cet ex-ministre, avant de quitter son poste, a profité de son influence pour faire une version italienne des *Observations*, qu'il a envoyée à tous les Pères du Concile."

"Ces leçons amères ont-elles ouvert les yeux du prélat? Vous allez en juger par le fait suivant:

"Avant-hier il y a eu une réunion de tous les Pères du Concile à l'effet d'élire les 24 membres de la *Congrégation de Fide*, la plus importante et la plus décisive des quatre que l'on doit

nommer. La veille, c'est-à-dire lundi, les gallicans se sont assemblés chez l'un d'eux pour s'entendre sur le choix qu'ils avaient à faire. Le président, qui est un prélat sage et vertueux, a débuté en avouant franchement qu'une telle réunion lui inspirait certaines craintes qu'elle fut mal jugée en haut lieu et il engageait tout son monde à la modération et à la réserve; lorsque tout-à-coup Mgr. l'évêque d'Orléans s'est levé et s'est écrié: "Dans la réunion conciliaire de vendredi, il m'est venu une pensée que j'aurais souhaitée à tous mes collègues dans l'épiscopat. Quand j'ai entendu proclamer les noms des membres de la commission nommée par le Pape, je me suis dit: Nous tous les évêques français, les évêques nés en France, les évêques amis de la France, nous devrions sortir de cette salle, aller en procession à l'église de Saint-Louis des Français et faire là une protestation solennelle contre la violation de nos droits et de notre liberté." Cette motion a produit un heureux effet, c'est-à-dire, une sainte indignation, et la réunion n'a pas tardé à se dissoudre.

"Tel a toujours été le sort de l'erreur: elle a été victime de ses propres imprudences. Celui qui n'amasse pas avec moi disipe. *Qui non colligit mecum dispergit.*"

Avoine de Norvège

Nous accomplissons aujourd'hui la promesse que nous avons faite de publier les rapports qu'on nous communiquerait touchant les résultats obtenus avec l'avoine de Norvège que nous avons donnée en prime à nos abonnés l'hiver dernier. Quoique ces résultats ne soient pas tous également satisfaisants, pour des causes faciles à concevoir, nous pouvons affirmer cependant qu'ils suffisent pour renverser les insinuations jalouses de nos détracteurs. Le désir de voir prospérer notre établissement ne nous a jamais poussé à ces actes que condamnant également la religion et l'honneur. La supercherie est désavouée des âmes honnêtes, et nous n'y recourrons jamais. Nous laissons maintenant parler nos amis: que le public impartial juge.

M. Cléophas Gagné, Rivière Bois Clair. — Je suis satisfait de votre prime de l'avoine de Norvège. Elle est très-belle. J'ai compté de 92 à 96 grains par épi. Elle serait très-avantageuse pour le cultivateur. — 5 septembre 1869.

M. Joseph Chicoine, de St. Pie, Bagot. — Cette avoine, dans mon opinion, est préférable à celle cultivée jusqu'à ce jour. Elle doit attirer l'attention de tout cultivateur intelligent; il devrait en acheter à quelque prix que ce fût. Cette avoine, je crois, s'accommode facilement d'un terrain pauvre, et mûrit aussi vite que les autres espèces. Quant à sa qualité nutritive, elle devrait être d'un immense avantage. Ses tiges sont très hautes et grosses. La paille peut fournir un bon fourrage pour les animaux. Nous sommes trois cultivateurs de St. Pie qui en faisons l'essai; si elle n'éprouve aucun mauvais temps, nous espérons avoir un fort rendement des primes que vous nous avez expédiées. J'ai refusé deux minots d'avoine ordinaire, pour le rendement d'une seule prime. — septembre 1869. Voir une autre lettre à la page 343.

M. Abraham Gaudrault, des Eboulements. — Voici le résultat de mon expérience de deux onces d'avoine de Norvège, reçues en prime: Le sol sur lequel j'ai opéré est une terre sablonneuse; comme cette terre était maigre, j'ai répandu une couche de fumier d'étable d'environ un pouce sur un labour de quatre pouces de profondeur. Afin de donner à ce labour plus d'épaisseur et de mêler l'engrais, j'ai fait un carré sur lequel j'ai semé un demi-paquet dans des sillons de deux pouces de profondeur. J'ai placé chaque grain à deux pouces l'un de l'autre. Un de ces sillons a été semé avec de l'avoine ordinaire. Celle de Norvège a levé au bout de huit jours, tandis que l'autre avoine a mis douze jours à lever. Les feuilles de l'avoine de Norvège sont beaucoup plus larges, et les tiges sont doubles, la paille très-grosse. J'ai

compté des épis de 120 grains, tandis que les plus beaux de notre avoine n'en avaient que 70. J'ai donné l'autre moitié de ma prime à un voisin qui pense récolter plus que le double de l'avoine ordinaire. J'ai semé le 2e paquet en entier chez un de mes amis, dans une terre de première qualité (argilo-sablonneuse) qui avait été semée en patates les deux années précédentes. De la semence des deux paquets nous pensons récolter trois quarts de minot dans une dizaine de pieds carrés. Les tiges mesurent au-delà de cinq pieds. Elle a été semée le 12 juin et est presque mûre. Ceux qui l'ont visité, ont été étonnés de voir d'aussi beaux épis. D'après ce qui précède, on peut conclure : 1o. que l'avoine est hâtive et promet beaucoup, qu'elle est certainement une nouvelle variété ; 2o. elle est préférable à l'ancienne avoine, pour une grande culture ; 3o. que le cultivateur doit lui donner la préférence ; 4o. qu'elle la fait beaucoup, de la économie de semence ; 5o. que le cultivateur devrait s'efforcer d'en acheter pour la semence, et ne pas regarder au prix d'achat qui paraît élevé, car ils seront triplement payé de ce qu'ils croiraient extravagance. Quant à moi cette avoine coûterait vingt piastres le minot, que je n'hésiterais pas à en acheter à ce prix.—6 septembre 1869

M. Hercule Saucier, de la Rivière-du-Loup.—J'ai semé votre prime d'une once d'avoine de Norvège, et j'en ai récolté un quart de minot. C'est une nouvelle variété, suivant moi. J'ai remarqué qu'elle a mûri aussi vite, sinon plus vite que l'avoine ordinaire. J'ai toujours observé que l'avoine ordinaire donne de dix à douze minots pour un, tandis que l'avoine de Norvège peut donner de cinquante à soixante minots pour un. J'ai semé cette avoine ce printemps en plein champ, sans plus de soin que pour l'autre avoine, et je l'ai hersé.—12 septembre 1869. (Voir une autre lettre à page 343.)

M. Jacques Cartier, de St Antoine, Verchères.—J'ai semé le 1er mai dernier une once de votre avoine de Norvège, et je l'ai récolté le 16 août ; j'aurais pu cependant attendre au 1er septembre. J'ai été obligé de la récolter plus tôt afin de la soustraire aux oiseaux qui lui faisaient de fréquentes visites, et des sauterelles qui se mettaient de la partie. Je l'ai semée dans le jardin, sur une terre forte pas très-grasse. D'une once j'en ai récolté cent douze onces. J'en ai pesé un demi-quinot de minot quatre livres et demie. Si elle eût été plus mûre, elle aurait pesé davantage. Cette avoine a l'écorce plus fine que la nôtre. Elle a en plein champ une belle apparence, par ce que j'ai pu voir chez un cultivateur de la paroisse qui en a semé une plus grande quantité. Si on semait cette avoine dans une terre grasse elle donnerait beaucoup plus ; car elle a la paille très-grosse, par conséquent peut souffrir un épi plus pesant. Elle est une nouvelle variété et elle croît avec beaucoup plus de vigueur que l'avoine ordinaire. Je pense qu'elle doit être semée très-claire. J'ai semé la mienne de deux pouces en deux pouces, et pour un seul grain j'ai compté de neuf à douze tiges. Je ne puis faire autrement que de la recommander aux cultivateurs, et très-fortement.—21 septembre 1869.

Atchez Mousseau, écr., de Berthier, en haut.—Voici ce que j'ai pu recueillir de la prime que vous m'avez envoyée : D'une once d'avoine de Norvège j'ai récolté quatre pintes qui ont pesé quatre livres et trois quarts. J'ai remarqué que ses tiges étaient d'à peu près 6 pouces plus longues que celles de l'avoine ordinaire, et qu'elle était plus difficile à écraser que la nôtre. J'ai aussi remarqué qu'elle avait mûri huit jours plus tard que l'autre.—Ce sont les seules observations que je peux donner pour le moment.—2 septembre 1869.

M. Frédéric Vaillancourt, de St. Pamphile, chemin Taché.—De votre paquet d'avoine de Norvège, une once, j'ai récolté deux boisseaux et demi ; j'en aurais récolté davantage, si les animaux ne m'avaient pas causé des dommages en en mangeant une partie.—1er octobre 1869.

M. Cyprien St.-Pierre, de Ste. Hélène, Kamouraska.—De trente-deux livres d'avoine de Norvège que vous m'avez vendue, j'ai récolté soixante et un minots, mesure comble. J'en aurais eu davantage, si d'un côté les mauvais temps n'eussent pas été si fréquents, et qu'étant trop mûre lorsque je l'ai récolté, il est restée

une grande partie du grain sur le champ. D'une seule tige j'ai compté 195 grains. J'ai remarqué jusqu'à 12 tiges par pied.—18 octobre 1869.

Révd. M. I. Doucet, curé de Ste. Hélène.—De votre prime d'avoine de Norvège (une once) j'ai récolté cent onces de belle avoine que je sèmerai en bonne terre au printemps prochain.—20 octobre 1869.

Révd. M. Hamelin, curé de Wotton.—De deux onces d'avoine de Norvège (1 roquille) semée au printemps dernier, ce monsieur en a récolté soixante et dix roquilles.—21 octobre 1869.

M. Olivier A. Douck, de Compton.—De la semence de 3 pintes d'avoine de Norvège a récolté sept minots et quart, une pinte, une chopine et un cinquième : ce qui ferait 156 minots de la semence d'un minot. Cette avoine pèse de 40 à 45 livres le minot, et la récolte ci-haut mentionnée, a poussé de 5 à 6 1/2 pieds de hauteur, de trois à 20 tiges sortant du même pied, avec des épis mesurant de 12 à 16 pouces de longueur. Dans quelques épis on a compté jusqu'à 2715 grains, venant d'une seule graine de semence.—Pionnier de Sherbrooke, 15 octobre 1869.

M. C. O Genest, de Ste. Julie de Somerset.—Je suis chargé par M. Protas Dion, cultivateur digne de foi de vous annoncer qu'il a récolté de deux primes d'avoine de Norvège (une roquille), 92 roquilles, ce qui aurait donné s'il en semé un minot, 92 minots. Il serait bien aise que vous fassiez connaître ce résultat aux cultivateurs, afin de leur faire voir combien cette avoine vaut son pesant d'or. Elle n'est pas plus difficile à cultiver que l'autre, et mûrit bien. La prime par elle-même a payé pour plusieurs années d'abonnement à la Gazette des Campagnes.—14 novembre 1869.

Révd. M. F. Rochette, curé de St. Anicet, Huntingdon.—De l'avoine de Norvège que j'ai reçue de vous en prime pour abonnement à la Gazette des Campagnes, le printemps dernier, j'en ai récolté (236) deux cent trente-six fois la quantité reçue.

J'ai compté de 40 à 45 tiges venant du même grain d'avoine. Je pense ce résultat plus que suffisant pour engager les cultivateurs à se procurer de cette avoine autant que possible pour la semence. La prime paie plus que dix fois l'abonnement. C'est un bon moyen d'encourager les cultivateurs à souscrire à la Gazette des Campagnes. Le Conseil d'agriculture devrait aussi se servir de l'entremise des journaux agricoles pour la distribution des grains de semences qui pourraient être offerts en prime et par là accorder un nouvel encouragement aux journaux agricoles en augmentant le nombre de leurs lecteurs. La chose se pratique en Europe pour quelques journaux agricoles. Le Sud-Est, je crois.—27 octobre 1869.

M. Edmond Robitaille, de St. Alban.—D'une roquille d'avoine de Norvège (une once) moins quelques grains donnés à un colton du Lac St. Jean, j'ai récolté vingt-huit gallons de belle et bonne avoine, que je me propose de sèmer en terre neuve au printemps prochain. J'avais semé cette avoine grain par grain, dans un terrain sablonneux et assez bien fumé. J'ai coupé des tiges de 30 tiges. Qui a mieux réussi?—29 octobre 1869.

Révd. M. F. X. Delâge, curé de l'Islet.—Vous apprendrez sans doute avec intérêt le résultat de la semence d'avoine de Norvège dont vous avez gratifié les abonnés de la Gazette des Campagnes. Voici : J'ai semé quatre petits paquets, formant ensemble une demi chopine, et j'ai récolté un minot et demi comble, pesant 49 livres ; ce qui, même en négligeant le comblage, fait un rendement de 240 pour un, c'est prodigieux, et cependant j'aurais eu davantage, si une tempête de pluie et de vent n'avait pas écrasé cette avoine avant sa maturité. Les tiges qui avaient généralement entre 5 à 6 pieds de long, n'ont pu résister à cette tempête, et une assez grande quantité d'épis ainsi foudroyés n'ont pas pu parvenir à maturité. Il faut vous dire que j'avais fait sèmer dans un terrain bien ameubli, et grain par grain de 6 pouces en 6 pouces. Je n'ai pas eu un aussi bon résultat du blé d'Odessa de M. Perrault (qui n'était pas donné celui-là). J'en ai semé un demi minot, et pour une cause ou pour une autre, je n'en ai pas récolté deux minots, quoique j'aie bien réussi avec la semence de notre blé de la mer noire semé à côté de celui-là.—7 novembre 1869.

M. Antoine Brodeur, de Varennes.—Nous avons semé 26 livres d'avoine de Norvège achetée chez vous le printemps dernier. De ces 26 livres nous en avons récolté trente-deux minots que nous proposons de vendre \$5 le minot.—3 novembre 1869.

M. Hercule Saucier, Rivière du Loup (en haut).—D'une prime d'avoine de Norvège, une once, reçue de vous le printemps dernier, j'ai récolté 125 onces de belle avoine.—3 novembre 1869.

M. Benoit Dechéne, de St. Alexandre de Kamouraska.—De 3 onces d'avoine de Norvège reçue en prime pour abonnement à la *Gazette des Campagnes*, j'ai récolté 41 livres soit 656 onces.—3 novembre 1869.

M. Samuel Routhier, de Ste. Foye.—D'une prime d'avoine (1 once) que j'ai reçue, j'ai récolté un demi minot de belle avoine.—23 octobre 1869.

M. George R. Aubut, des Trois-Pistoles.—Je suis très-satisfait de la prime que vous m'avez envoyée. J'ai semé une once d'avoine de Norvège sur le bont d'une planche où j'avais semé du blé. Je l'ai semée au premier jour de juin, sans plus de précaution que pour l'avoine ordinaire, afin de mieux connaître son efficacité. Elle a mûri tout au si bien que l'autre avoiné, et j'en ai récolté cinquante-deux onces.—25 octobre 1869.

M. Michel Chenard, de Ste. Hélène de Kamouraska.—D'une once d'avoine de Norvège reçue en prime, j'en ai récolté 90 onces.—10 octobre 1869.

Un membre du Conseil de l'agriculture.—D'une pinte d'avoine de Norvège achetée à votre établissement, j'ai récolté un minot et demi de belle avoine.—22 octobre 1869.

M. Jean Baptiste Garon, de St. Denis, Kamouraska.—De 2 onces d'avoine de Norvège reçue en prime, j'en ai récolté 400. Mon frère, d'une once, a récolté 198 onces. Mon beau-frère, qui en avait acheté une once à 2 chelins, a récolté 240 onces.—3 décembre 1869.

M. Alexandre Hudon, de St. Pucôm, Kamouraska.—De deux onces d'avoine de Norvège reçues en prime, j'en ai récolté neuf pots et chopine. Je l'avais semée dans une terre engraisée il y a trois ans. Je l'ai semée en mai et elle a été récoltée dans le mois d'août. La pesanteur de ma récolte a été de dix-huit livres et demi, soit 148 pour un. Par ce rendement je considère que mon abonnement à la *Gazette des Campagnes* a été triplement payé.—22 décembre 1869.

M. Louis Latulippe, de St. Anselme de Dorchester.—Je vous offre mes remerciements pour votre prime d'avoine de Norvège. Je la trouve préférable à l'autre sous tous les rapports quoique je l'aie semée dans un terrain maigre. J'ai cependant mesuré des épis de la longueur de quinze et même seize pouces français. J'ai compté des épis de 375 grains. Ne payant pas encore battue, je ne puis pas vous donner le résultat du rendement.—2 décembre 1869.

M. Joseph A. C. Gauthier, de Deschambault.—J'ai reçu avec plaisir votre prime d'avoine de Norvège. Je serais heureux si chaque année, par le moyen de prime pour abonnement à la *Gazette des Campagnes* vous donniez l'avantage aux cultivateurs de faire l'essai de grains nouveaux. Le Gouvernement devrait seconder les efforts des propriétaires de journaux agricoles dans ce sens. Tout en encourageant la circulation de journaux agricoles parmi les cultivateurs, il donnerait à ceux-ci une occasion de s'instruire et leur procurerait en même temps l'avantage d'augmenter la valeur de leurs terres par la culture de grains recommandables. J'ai fait l'essai de votre avoine sur un sable très-maigre, à côté d'une quantité de blé d'Odessa, de M. Perrault : ce dernier n'a que doublé sa semence, tandis que d'une demi-once de votre avoine de Norvège j'en ai récolté dix livres. C'est une nouvelle variété mûrissant plus vite que l'ancienne avoine et est plus pesante, plus nutritive. Je puis la recommander comme supérieure aux autres avoines.—20 décembre 1869.

L'Hon. Élizée Dionne, M. C. C., Ste. Anne de la Pocatière.—De cinq livres d'avoine de Norvège, j'ai récolté 231 livres de belle avoine.—20 décembre 1869.

M. Joseph Chicoine, de St. Pie, Bugot.—J'ai semé 900 grains d'avoine de Norvège, prime offerte par le propriétaire de la *Gazette des Campagnes*. De ces 900 grains j'ai récolté trois quarts de minot. Je vais semer le tout au printemps prochain, et je vous ferai connaître le résultat.—20 octobre 1869.

Sydney Bellingham, écr., M. P. P., à S. Lesage, écr., du Département de l'agriculture à Québec.—Je vous envoie aujourd'hui un spécimen d'avoine de Norvège. Cette avoine m'a coûté \$1.00 la livre à New-York et je l'ai envoyée à M. Filion. Il en a semé une pinte. Le rendement a été de trois quarts de minots de grain et 100 lbs de paille ; dans son opinion, elle peut donner 100 minots à l'acre dans une terre bien préparée. Je refusai de croire à un tel résultat lorsqu'un journal de l'Ouest nous rapportait qu'un cultivateur avait obtenu cette quantité sur un acre ; mais maintenant je suis moins incrédule. En admettant une diminution de 25 par cent, on peut croire à un rendement de 75 minots par acre et en conséquence votre département devrait encourager la culture de cette variété.

An moyen du spécimen que je vous envoie et des faits que je vous fournis et que vous pouvez publier dans les journaux, vous ferez connaître aux cultivateurs les mérites de l'avoine de Norvège comme le prouve le succès que l'on vient d'obtenir.—20 octobre 1869.

Un ancien élève de l'école d'agriculture de Ste. Anne, de St. Césaire.—De votre prime d'avoine de Norvège (une once) j'ai récolté 112 onces de belle avoine. Je l'ai semée sur un terrain sablo-argileux. Il m'a fallu la récolter un peu avant la maturité, de peur qu'elle ne s'égrenne trop. Avec la moitié moins de terrain qu'il faut pour l'ancienne avoine, on récolte le double.—6 janvier 1869.

Réd. M. J. A. Chaîne, d'Orléans (Ontario).—L'avoine de Norvège, dans nos endroits, est appelée à supplanter l'avoine ordinaire, et dans peu de temps.—16 octobre 1869.

M. Octave Dubé, St. Jean Port Joli.—D'une prime d'avoine de Norvège (une once), j'ai récolté 52 onces de bonne avoine que je conserve soigneusement pour la semence au printemps prochain.—*M. Pierre Dubé, du même endroit, a obtenu de deux primes (2 onces) 66 onces. Il en eut récolté davantage si le terrain n'eût pas souffert par l'eau.*—4 janvier 1870.

Florence DeGuisse, écr., N. P., de Ste. Anne de la Pocatière.—Le résultat que j'ai obtenu de l'expérience que j'ai faite de l'avoine de Norvège est assez satisfaisant pour qu'il puisse intéresser les cultivateurs qui ont à cœur le succès vers lequel nous devons tendre, c'est-à-dire l'augmentation de nos produits, et par là la prospérité de nos familles.

J'ai semé le 26 de mai dernier 13 arpent de terrain purement argileux sur labour d'automne, les 58 livres d'avoine de Norvège que je m'étais procuré par votre bienveillante intervention. La prompt levée de cette avoine et ensuite sa croissance rapide la distingue de toutes les autres variétés.

Elle a obtenu une suffisante maturité dans la première semaine de septembre, et j'en ai, à cette époque, fait la récolte.

J'ai compté beaucoup de pieds donnant 12 et 13 tiges, portant chacune un bel épi. J'ai compté des épis de 150 grains et au-delà. 52 minots, de 42 lbs. chacun, est le produit de la faible quantité que j'avais semée. Ce chiffre me dispense de tout commentaire. Je sais que plusieurs de ceux qui en ont fait l'expérience, en petit, ont pu obtenir un résultat plus grand ; mais mon succès est tel cependant que je croirais être trop exigeant en demandant plus.—10 janvier 1870.

Docteur F. L. Genand, de St. Jacques de l'Achigan, écrivant à la "Semaine Agricole"—Pour rendre justice à l'avoine de la Norvège, et à M. Firmin H. Proulx, propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, de qui je me la suis procurée, et pour le bénéfice des cultivateurs, veuillez publier dans votre *Semaine*, le résultat d'un essai qui a été fait sur la culture de ce grain par M. Mathias Gareau, intelligent cultivateur de cette paroisse. Il prit une pièce de terre jaune, qui avait d'abord été fumée et plantée en patates, puis semée une année en avoine, laissée deux années en foin, et deux années en pacage. Ce printemps, il la laboura, et sema trois demiards d'avoine de la Norvège sur une planche de 19 pieds de largeur sur une longueur de neuf perches de 18 pieds. Voici la manière dont il procéda : Il tira sur le travers de la planche de petits sillons avec un petit râteau dont les

dents avaient 8 pouces d'espace entr'elles; n'ayant pas de semoir, il sema les deux tiers des trois demiards (c'est-à-dire deux tasses à thé) à la main et de 5 pouces en cinq pouces, mettant ainsi 52 à 53 grains par rang, puis il la recouvrit à l'épaisseur d'un pouce avec un mélange de cendres et de terre noire. L'autre demiard fut semé sur la même planche, à la volée de la manière ordinaire. Un huitième de la semence fut mangé par les vers. Lorsque l'avoine fut à la hauteur de huit pouces, il lui donna un petit binage (rechausage) tant pour détruire les mauvaises herbes que pour *gracouiller* la terre, qui était très-durcie, vu qu'il pleuvait fort au moment où il semait son avoine. Un mois après qu'elle fut levée, il l'arrosa, une fois avec un mélange d'urine des animaux et d'eau, à la proportion de un à deux, ayant le soin de ne pas mouiller le brin, de crainte de le brûler, la liqueur étant trop forte.

Après cela elle fut laissée à la grâce de Dieu. Comme vous le voyez, ce monsieur a fait de son mieux, et a donné à l'avoine la meilleure chance possible. Maintenant, voici le résultat de l'expérience. L'avoine semée à la main est venue à la hauteur de 6½ pieds et 6 pieds 8 pouces, elle était 18 et 20 pouces plus haute, et beaucoup plus grappée, que la même avoine semée à la volée; cette différence aurait été plus grande, s'il eut eu la précaution de l'empêcher de verser. La chopine semée à la main a rapporté six minots, et le demiard semé à la volée a rendu un minot, ce qui fait sept minots (de 3 demiards, ou 24½ livres de 13 onces et demie. Quelques grains de l'avoine plantée ont donné jusqu'à 26 épis. La paille a donné 30 bottes de 12 livres.

De cette expérience, dont nous sommes parfaitement satisfaits, nous avons tiré les conclusions suivantes :

10. L'avoine de Norvège vient bien mieux et rend beaucoup plus que l'avoine commune : dans le cas présent, elle a rendu à raison de plus de 80 minots à l'arpent.

20. Selon nous, elle est une nouvelle variété dans nos localités.

30. L'avoine semée à la volée mûrit plus vite et plus également que celle plantée.

40. Elle est aussi pesante sinon plus que l'avoine commune.

50. Il est indéniable qu'elle a, en plein champ, une plus belle apparence.

60. Il est bien certain que cette espèce peut être cultivée et améliorée sur les terres riches, mieux que les autres avoines, car sous ces circonstances elles verseront plus que l'avoine de Norvège, dont la paille est plus grosse et plus forte, par conséquent capable de supporter des têtes plus pesantes.

70. L'écorce est plus mince que celle des autres avoines.

Je crois donc rendre service aux cultivateurs en leur recommandant chaleureusement l'avoine de Norvège, qui est indubitablement plus profitable que les autres avoines. — 18 nov. 1869.

La "Semaine Agricole" publiée par MM. les éditeurs de la "Minerve." — Nos lecteurs ne manqueront pas d'apprécier l'importante correspondance du Dr. Génand sur l'avoine de Norvège, et surtout son offre pas trop généreuse. Aussi, si nous ne craignons point d'abuser de sa bonne volonté, nous en demanderions une petite quantité pour en faire l'essai au printemps. Une chose qui ne manquera pas de frapper le lecteur, c'est l'immense différence entre l'avoine semée par rang et celle semée à la volée. La première offre une économie de ¾ de semence et donne plus de produit!

C'est d'ailleurs un fait bien reconnu que les semences de grains par sillons, surtout pour les blés, offrent des avantages qui compensent bien au-delà des frais additionnels qu'ils occasionnent. Qui répétera ces essais? — 25 novembre 1869.

La "Minerve" et l'avoine de Norvège. — Il est bon maintenant de se rappeler que la *Minerve* mettait en octobre 1869 M. le propriétaire de la *Gazette* et M. Perrault sur le même pied : l'avoine de la Norvège, d'après elle, ne valait pas mieux que le blé importé par M. Perrault, et par conséquent ces deux Messieurs devaient porter un égal blâme. Elle dit en effet : "Pourquoi M. Perrault mérite-t-il le blâme à si juste titre? Parce qu'il a vendu \$5 le minot du blé qui valait à peine sept chelins. Mais que dire de la *Gazette des Campagnes* et de ses directeurs, qui ont vendu au prix exorbitant de \$11 le minot

de l'avoine de Norvège, quand les cultivateurs du comté de Portneuf vendaient de l'avoine de même espèce au prix de un écu à trois chelins!"

Quelle mauvaise foi de la part de la *Minerve*, dans ses *polémiques intempestives*! Elle est aujourd'hui à découvert.

Culture des carottes et des betteraves

Un ancien élève de l'école d'agriculture de Ste. Anne nous écrit ce qui suit, de Ste. Césaire :

"J'ai semé le printemps dernier sur un quart d'arpent de terre des carottes, et un peu de betteraves, suivant le système adopté à la ferme-modèle de Ste. Anne; laquelle méthode consiste sur un terrain argileux à faire des sillons après avoir bien ameubli le terrain et à semer la graine sur la crête du sillon, ce qui donne aux racines beaucoup plus d'aise à allonger. D'un quart d'arpent j'ai récolté 200 minots de carottes y compris un peu de betteraves. Ces racines sont très-recherchées par les chevaux et les bêtes à cornes."

La conduite des chevaux

Une idée que je voudrais voir pénétrer, non-seulement dans les écoles de dressage, mais encore dans toutes les fermes, et dans la tête de quiconque a des chevaux à conduire, c'est celle du danger qu'il y a de forcer les chevaux à reculer.

Danger d'avaries dans les membres de l'animal, danger d'une brusque usure de ses jarrets, danger surtout de dépravation pour son caractère; — sans parler de celui de son conducteur, qui la résistance du cheval à cet acte contre nature pousse ordinairement à une exaspération brutale, violente, quelquefois atroce.

Je dis que le mouvement qu'on exige du cheval est contre nature. Examinez, en effet, sa structure : vous verrez qu'il lui est presque interdit de reculer. Il ne le peut qu'en s'abandonnant en arrière, au risque certain de se renverser, puisque rien dans ses parties antérieures n'est préparé, ni griffes, ni pattes articulées, ni muscles du pied, pour retenir le poids que le cheval jette sur ses jarrets postérieurs.

Afin de vous convaincre de l'antipathie du cheval pour ce mouvement, considérez, je vous prie, des chevaux en liberté dans une prairie. Voyez un jeune poulain revenir sur sa mère par un galop écorce, ou arriver étourdiment jusqu'au moment de frapper contre un mur ou de se jeter dans une laie. — Croyez-vous qu'il va, pour s'éloigner de l'obstacle rencontré, plier ses jarrets et reculer?

Non; il se dresse sur ses jambes de derrière, pirouette sur lui-même et s'en va.

En effet, outre que le cheval n'est pas construit pour reculer, son regard tourné directement en avant et tout au plus un peu de côté, ne lui permet pas de savoir ce qui est derrière lui; si un péril n'est pas venu s'y placer, un objet propre à le blesser, etc. En exigeant qu'il s'abandonne à cet inconnu et qu'il s'y renverse pour ainsi dire volontairement, vous lui demandez l'acte le plus insensé, le plus aveugle d'abnégation, une bêtise, en un mot; et c'est (que l'homme me permette de le dire) ce que les bêtes font moins volontiers que lui.

Le cheval de selle recule, il est vrai, et, à force d'habitude, sans résistance, sinon sans répugnance.

Mais remarquez d'abord que, monté, le cheval a bien plus de facilité que le cheval attelé pour reconnaître ce qui l'entoure, le terrain sur lequel il est, les obstacles ou les périls qui peuvent le menacer. Il est, relativement, libre de ses mouvements, ou au moins de ses regards.

Mais le cheval, pris dans le brancard, retenu par un poids souvent considérable : quel quefois, si c'est une charrette, soulevé par la ventrière, ou écrasé par la dossière, mûtrisé par des renes, embarrassé par son collier qui ne lui permet même pas de tourner obliquement la tête, que voit-il? que sait-il?

En outre, par le dressage, le cheval de selle a appris à se confier d'instinct à son cavalier. Tout l'art de l'éuyer, la méthode,

comme la pratique, consiste effectivement à donner au cheval cette confiance qui devient à la fin une véritable identification. L'emploi de la main, des jambes, des divers aplombs du cavalier, n'est rien autre que la science entière de l'écuier, et cette science se résume en ceci : obtenir du cheval qu'il se conforme à vos volontés, en s'y confiant.

Une fois cette confiance inspirée, le cheval reculera, c'est-à-dire fera des pas à reculons, en portant en arrière une partie du poids de son corps, mais une partie seulement et encore maintenue par l'action protectrice, tutélaire, des longtemps expérimentée du cavalier, devenu une portion, pour ainsi dire, directrice des instincts de l'animal.

Mais quand vous lui demandez de reculer pour entraîner en arrière une voiture, d'abord il n'a, pour faire ce que vous exigez, que son propre poids, car avec la forme de son pied, de son fer, quelle force d'agréation voulez-vous qu'il emprunte au sol pour s'y cramponner et produire un effort additionnel à ce poids ?

Encore une fois donc vous lui demandez d'abord une chose absurde et que son instinct perspicace repousse, savoir : de s'abandonner, de se renverser sans savoir si le poids étranger qui doit le retenir y suffira ; — et ensuite une chose impossible, qui est d'entraîner en arrière un poids supérieur à celui de son corps ainsi abandonné sur le reculement.

Plus sensé que le brutal qui le conduit, le cheval résiste ou n'obéit qu'avec hésitation, sachant bien qu'il sera cruellement puni si ce que l'on lui commande le fait tomber. Alors arrivent ces violences honteuses, ces coups de manche de fouet sur les naseaux, des cruautés enfin pour lesquelles, si la loi avait une juste échelle de pénalités proportionnelles, elle devrait réserver les plus sévères châtimens. Car, dans cet état de fureur insensée, un meurtre humain serait commis intentionnellement aussi bien que les atrocités dont l'animal est victime.

J'ai parlé, en commençant, des avaries de caractère. Si ce cheval, aveuglé par le désespoir où le jettent ces mauvais traitements, exaspéré par son impuissance même à s'en défendre sur l'honneur, garde une rancune instinctive contre son bourreau, et se venge le lendemain par une ruade à l'écurie ; ou si, au moment de l'atteinte, si dans le pansage, quelque mouvement brusqué lui fait craindre le renouvellement des cruautés de la veille, il emploie sa force à s'en défendre ; si, châtié de nouveau, il devient à la fin indocile et méchant, sera-ce lui qu'il faudra accuser, et les chroniques de journaux ne feront-elles pas de la colonnie en parlant de ce féroce animal ? — ANSELME PETETIN.

Effets d'une éducation mal dirigée

M. Ls. Gossin nous fait connaître le fait suivant qu'il dit tenir de Alphonse Karr et qui prouve combien est defectueuse l'instruction de certains établissements de haut enseignement classique. Ce fait n'est malheureusement pas rare.

« J'ai vu hier, disait dernièrement Alphonse Karr, une chose tristement comique. — Une famille de cultivateurs a cru devoir pousser un de ses membres : un garçon qui a été mis au latin. — Dieu sait de combien de sacrifices ce latin a coûté à ces pauvres gens ! — Dieu sait de combien de vêtements chauds d'hiver on s'est privé pour entretenir au collège l'orgueil futur de la dynastie ! Combien de fois on a mangé du pain sec quand arrivaient les époques fatales des quartiers à payer ! Il reste à la maison un fils et une fille. — La fille a manqué un bon mariage : ses parents n'ayant pas voulu lui donner une petite dotte que demandait la famille du jeune homme, parce que tout l'argent était destiné à celui qu'on élevait pour en faire un Monsieur. — Le fils conduit la ferme et nourrit tout le monde ; mais il a bien du mal à obtenir quelques livres pour suivre les progrès de l'agriculture. — Ni lui ni sa sœur n'ont d'habits propres pour le dimanche. — Le prix de leur travail opiniâtre est envoyé à la villa pour l'éducation Universitaire de Monsieur. — Mais le Monsieur a écrit qu'il est bachelier.

« Depuis quelques jours, on attendait le dit Monsieur : — il avait été passer le commencement des vacances chez un camarade de collège, et il n'avait accordé que huit jours à sa famille.

— Il avait annoncé, par une lettre, qu'il allait arriver avec ce même camarade. — Les parents sont fort riches, disait-il ; — il espérait qu'on lui ferait bon accueil et qu'on aurait pas l'air trop paysan (*habitant*).

« Depuis la réception de cette lettre, ces pauvres gens sont dans une agitation singulière : — d'abord, on se prive de tout pour pouvoir dépenser davantage quand le monsieur va arriver, — on a rendu deux vaches, on a renoncé à acheter un cheval dont on avait besoin et pour lequel on était en marché, — on a collé du papier neuf dans les deux plus belles chambres ; le père, la mère, le fils et la fille coucheront au grenier sur de la paille ; — on a emprunté des couverts d'argent, parce que M. le bachelier avait monté aux vacances précédentes un dégoût profond pour l'étain. On aurait bien voulu avoir un tapis, mais c'est fort cher, et cependant il s'était tellement plaint des carreaux de briques, que la mère a eu l'idée de coller par terre, dans les chambres destinées à son fils et au camarade susdit, du papier peint simulant le tapis.

« Ces deux jeunes sont arrivés bien matin. — A la frugalité la plus sévère, — bien plus, aux privations, ont succédé subitement l'abondance et la profusion. Le bachelier n'en a pas paru touché ni reconnaissant ; il s'est occupé d'excuser auprès de son ami les manières et le langage des parents qui se sont faits ses esclaves, et qui usent leur vie à travailler pour lui, — qui composent son luxe de leurs privations perpétuelles. — Il les a pris à part et les a engagés à parler le moins possible à table ; il les a raillés sur leur accent. — Il a accepté pour lui et son ami les meilleurs morceaux, — se levant de table à l'issue des repas, sans attendre que son père et sa mère en donnassent l'exemple, comme faisaient son frère et sa sœur. — Il n'y a pas d'impertinence qu'il ne dise et ne fasse depuis son arrivée ; — mais le père et la mère l'admirent ; ils font signe au frère et à la sœur de se taire, si ceux-ci veulent répondre à quelque-une de ses sottises et s'ils essayent de parler à leur tour.

Il leur a déjà annoncé qu'il faudrait redoubler de sacrifices, parce qu'il allait commencer à suivre le cours de droit. — Ces pauvres gens ont passé la nuit à chercher comment ils allaient trouver l'argent qu'il demande pour les premières inscriptions. Ils se sont arrêtés à l'idée de vendre encore deux vaches ; le fils aîné a dit : Mais, quatre vaches de moins, c'est beaucoup, nous n'aurons pas de fumier cet hiver, la terre amaigrie ne produit rien ; — les parents ne l'ont pas écouté.

« Pour le jeune homme, il s'est vanté au fils de l'huissier de la ville, dandy villageois, qu'il avait fait croire à ses parents qu'il est bachelier, tandis qu'il a dépensé l'argent destiné à sa réception en parties de plaisir à la *Chauxière*, à *Mabille*, au *château d'Asnières*, etc. Comme, avant tout, il ne veut pas avoir l'air pauvre aux yeux du camarade qu'il a amené, pour expliquer l'absence de certains détails de luxe chez ses parents, il fait passer pour avarés ces gens si généreux et si dévoués ?

Semence des patates

Voici quelques excellents conseils donnés par M. Graham dans un journal anglais le *Farmer's Magazine* :

La semence doit être prise dans des récoltes parfaitement mûres, et les tubercules de moyenne grosseur, devront avoir la préférence : ils devront être plantés entiers ; mais, avant leur enfouissement dans la terre, on devra les éloigner un peu les uns des autres dans un lieu à température chaude et exposé à la lumière ; cela permettra aux tubercules de fournir des pousses de couleur pourpre et d'un demi-pouce de longueur. On n'en conservera que deux qui devront être les plus vigoureuses et on supprime les autres.

M. Graham a fait de nombreuses expériences sur les patates,

tant en Angleterre qu'en Irlande, et il a reconnu que les insuccès dans les récoltes provenaient du mauvais choix dans les semences.

On a généralement l'habitude de garder les tubercules les meilleurs et les plus sains pour la cuisine, et de réserver les plus petits pour les semences ; il ne faut donc pas s'étonner des non réussites. La méthode, aussi qu'on suit souvent, de réserver de petits tubercules arrachés avant leur maturité, est le plus déplorable système qui ait pu être adopté. — *Revue d'Economie Rurale.*

Une fameuse vache

Un M. Sanders, de East Concord, Etats-Unis, a fait l'été dernier, avec une seule vache, sans lui donner de soins spéciaux, à partir du 12 mars au 12 Décembre, deux cent soixante et onze livres de beurre, et a vendu en outre cent trente cinq pintes de lait, sans parler de ce que la famille en absorba, en en faisant un libéral usage. Quatre livres de plus eussent fait une moyenne d'une livre par jour, durant neuf mois. Cette vache est un *Devon* et donne encore assez de lait de ce temps-ci pour faire cinq livres de beurre par semaine. — *Pionnier de Sherbrooke.*

Sarclage des blés

On s'occupe fort peu en France du sarclage des blés, et cependant Dieu sait si les herbes parasites abondent dans la plupart des champs ; c'est là un très-mauvais système qui porte un grave préjudice aux habitants des campagnes. M. John Sinclair, l'éminent agronome anglais, déclare qu'un sarclage bien fait double le rendement des céréales ; il y a peut-être exagération à parler de la sorte, mais bien certainement un bon sarclage exerce une grande influence sur l'avenir des récoltes. — *Revue d'Economie Rurale.*

Petite chronique agricole.

Nous avons eu la semaine dernière le plus grand froid de la saison. Mais ce qui frappe tout le monde depuis le commencement de l'hiver, c'est le passage subit du tempéré au froid : nous en avons eu un exemple dans la nuit de samedi à dimanche. Il a plu abondamment, et le vent a soufflé du sud-ouest avec fureur. Le lendemain l'atmosphère était pure, et nous jouissions des agréments d'une journée de printemps.

La ligne du chemin de fer commence à sentir les inconvénients de la neige. Le trajet entre la Rivière-du-Loup et Lévis ne se fait plus avec la même régularité.

Mardi soir de la semaine dernière, vers 5 heures, le feu réduisait en cendre l'établissement de M. Pierre Dessaint, marchand de St. Louis de Kamouraska. On a pu sauver beaucoup d'effets. Malgré cela, la perte n'est pas moins de \$15,000. Par malheur les assurances étaient expirées au mois d'octobre dernier.

Le feu a originé dans le haut du magasin que l'on réparait ; il s'est accidentellement communiqué aux copeaux qui entouraient le poêle.

On rapporte que jeudi dernier la glace s'est arrêtée devant la ville pendant environ deux heures.

La glace est prise depuis l'Isle-d'Orléans jusqu'à la côte nord. Les cultivateurs peuvent maintenant traverser.

LA PLUS GRANDE DES MALADIES SOCIALES. — Il est peu de ces maladies (*maladies sociales*) qui soient aussi graves que l'insubordination des enfants et des fils de famille, conséquence de l'affaiblissement ou de l'absence de l'autorité paternelle. Le respect des parents est une crainte salutaire sans laquelle il n'y a

point d'éducation ; car, pour si peu qu'un enfant soit gâté ou enclin à la dissipation, il devient indisciplinable lorsque son père est faible, ou trop indulgent, ou négligent. — *Gazette de médecine.*

LE PROGRES DE L'AGRICULTURE. — Aujourd'hui, il ne suffit pas à l'agriculteur de savoir manier la charrue, le râtelier ou la herse ; de fumer, de semer, de récolter, comme faisaient les anciens, suivant les époques de leurs vieux dictons. Aujourd'hui, l'agriculteur doit être élevé à une toute autre école ; il a besoin, pour être à la hauteur de sa mission et au niveau de la science moderne, de connaître à fond une foule de choses qu'ignoraient nos pères et dont nous sommes fiers en ce moment.

L'agriculture se relie à toutes les connaissances humaines ; elle leur fait à tous des emprunts, et l'agriculteur complet, suivant moi, doit se tenir constamment au niveau des découvertes de la science. — M. PONSARD.

LA MISSION AGRICOLE DE L'INSTITUTEUR. — La meilleure des écoles rurales est celle qui est empreinte du plus grand caractère de simplicité, et le meilleur des instituteurs est celui qui inspire le mieux aux jeunes paysans le goût de l'agriculture ; le respect de la profession paternelle, l'amour du clocher natal. — M. CHAUCHARD.

— Ouvrir des routes : voilà la science principale des administrateurs. Les améliorations dans l'état moral et matériel d'un pays, viennent après comme d'inévitables conséquences. — BANON D'HAUSSEZ.

RECETTE AGRICOLE

Guérison de la gale

Il existe contre cette affection une foule de remèdes aussi efficaces que le pétrole ; le tout est de les bien appliquer. Il faut qu'ils atteignent l'acarus qui se tient caché sous l'épiderme, au fond du sillon qu'il se creuse auprès de la vésicule avec lequel ce sillon communique.

Par conséquent, il ne suffit pas d'enduire simplement le corps de l'animal, surtout quand on a affaire à une bête à laine dont la toison protège l'acarus contre le contact du médicament, d'autant plus efficacement que la laine est plus longue et plus fournie.

Pour arriver à une guérison prompte et certaine, il est nécessaire de froter rudement les parties malades avec un corps dur — une petite brosse, par exemple, imprégnée du remède — afin de crever les vésicules, d'enlever les petites croûtes et d'atteindre les insectes causes de la maladie.

En agissant ainsi, une seule friction suffira pour amener la guérison. Mais il faut commencer par les animaux malades et les tenir séparés des autres jusqu'à parfaite guérison, pour éviter qu'ils ne communiquent la gale à tout le troupeau. Il est nécessaire aussi d'opérer sur tous les animaux malades le même jour : sans quoi les animaux non traités pourraient donner de nouveau la maladie à ceux qui auraient été soumis à l'action du médicament. — W. ROBERTS.

Lettres non réclamées au Bureau de poste Ste. Anne

Angers, Ensebe — Anyle, Georges — Bouthot, Firmin — Beaulieu, Eliza — Bossé, Lambert (2) — Beauportant, Olivier — Bouthot, Louis — Bérubé, Nicolas — Castonguay, Mme André — Cartier, Baptiste — Cazes, F. — Coursier, Frs. — Caron, Elie — Conroy, Frs. — Desautels, Augustin — Dick, John — Dionna, Louis — Dubé, Adèle (2) — Dubé, Jean — Dechêne, Frédéric — Dubé, Louison — Emont, Prudent — Fournier, Hubert — Gagné, Thomas (2) — Gagnon, Pierre — Lajeunesse, Isaïe — Lallemand, Bte. — Lizotte, Mme Vve — L'italien, Prosper — Lizotte, Pierre — Leclerc, Etienne — Moreau, Eliza — Martin, Frs. — Maurault, Sara — Morin, Séraphine — Mador, Odilon — Ouellet, Rémi (2) — Ouellet, Pierre — Ouellet, Germain — Ouellet, Mme Vve Nicolas — Ouellet, Paul — Ouellet, Jérémie (2) — Ouellet, Edouard — Ouellet, Elize — Ouellet, Mme Charles (2) — Ouellet, H. — Ouellet, Alexandre — Paradis, Antoine — Pelletier, Joseph — Piquet, Alfred — Pelletier, Dulvina — Plourde, Vve Oct. — Roy, Joseph — Rouleau, Elou — Rouleau, Jérémie — Sirois, Eleonore — St. Pierre, François.

20 janvier 1870. J. DIONNE, M. P.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

PREMIERE PARTIE

V

Comme quoi il est prouvé que, — quand il est entré dans le chemin du crime, — l'homme n'est plus libre de s'arrêter.

(Suite.)

Trois jours s'étaient écoulés depuis que les tristes événements que nous avons racontés avaient jeté la douleur et le désespoir dans le château de Moidrey, lorsque Henri Delagrave rentra, furtivement et sans bruit, dans la maison de son père.

Les horloges de la grande ville sonnaient quatre heures après minuit; au moment où il gravissait les escaliers qui conduisaient à son appartement particulier. Il avait, sur les épaules, un grand manteau, dont le col lui cachait en partie le visage; et ses longues bottes, toutes tachées de boue, disaient clairement qu'il avait voyagé toute la nuit.

Il avait pu entrer au moyen d'un passe-partout que, seul, dans la maison, il avait droit de porter; il était sûr, d'ailleurs, qu'il ne serait aperçu de personne, à moins que ce ne fut de son père, dont il connaissait les habitudes matinales.

Il ouvrit, d'une main nerveuse, la porte de son cabinet d'étude, au bout duquel était sa chambre à coucher, puis il la repoussa et la ferma à double tour, ou du moins, il crut la refermer; mais, dans l'obscurité, il ne vit pas qu'elle n'était qu'imparfaitement poussée, et que le pêne n'était point entré dans le crochet de la serrure.

S'avançant ensuite, en tâtonnant, il prit une allumette dans une boîte, sur la cheminée, et alluma une petite lampe qu'il posa sur la table.

Il se débarrassa de son lourd manteau, ôta ses bottes, et, plongeant une main dans l'une des poches de son paletot, il en tira un portefeuille qu'il jeta sur la table.

— Ceci, dit-il, il faut que je le détruise, car, maintenant que ce misérable bandit est mort, toutes les preuves s'évanouiront avec les cendres de ces papiers.

Il ouvrit le portefeuille et en examina fiévreusement le contenu.

— Des billets, murmura-t-il, signés par la Maison Vandrusen et Cie. C'est étrange, l'émotion que ce nom a produit sur mon père! Qu'est-ce qu'il peut connaître sur le compte de ces Vandrusen? — Ou, quelles espèces d'affaires aurait-il pu avoir avec leur maison? Bah! pourquoi penser à cela maintenant! Ce qui presse le plus, c'est de brûler ces papiers, et d'aller dormir après si je puis.

Delagrave se redressa, mais au moment où il étendait la main pour prendre le portefeuille sur la table, une sorte de frisson lui courut par tout le corps.

— Allons, se dit-il en riant à demi-voix, il paraît que je deviens nerveux. Mais cela ne sera pas, car celui qui s'aventure dans une carrière comme la mienne doit avoir un cœur de pierre et des nerfs d'acier. Après cela, continua-t-il, je me rappelle qu'il y a un flacon d'eau-de-vie de Cognac dans ma chambre à coucher, et je n'en vaudrai que mieux après en avoir bu un petit verre.

Et, tout en parlant, il passa dans sa chambre à coucher dont il attira machinalement la porte derrière lui.

A peine était-il sorti de son cabinet, que l'autre porte qu'il croyait avoir fermée s'ouvrit doucement, et son père, le vieil Isaac, apparut sur le seuil.

Le vieillard, qu'inquiétait vivement l'absence prolongée de son fils, s'était réveillé après une heure ou deux de sommeil. Ayant entendu quelqu'un monter les escaliers, et ayant reconnu son pas, il avait passé à la hâte une robe de chambre, et venait lui apprendre de joyeuses nouvelles.

Les hypothèques n'avaient point été remboursées et les propriétés de de Moidrey leur appartenaient, en vertu de la loi.

Isaac jeta un coup-d'œil autour de la chambre, et s'avança en trottant, aussi vite que le lui permettaient ses jambes affaiblies par l'âge, vers la table sur laquelle étaient le portefeuille et les papiers.

— C'est une fameuse nouvelle, se disait-il, que j'apporte à

Henri, et je suis sûr qu'elle lui fera faire de beaux rêves. La foie de l'honnête M. Jarry, avec tout l'argent de son client! Ah! fit le vieillard, il a fait sa fortune et la nôtre.

Ses regards s'arrêtèrent sur le portefeuille et les papiers.

— Qu'est-ce que cela? murmura-t-il. Revenu si tard, et si vite à l'ouvrage! c'est un homme d'affaires comme il n'y en a pas que mon fils; ce n'est pas lui qui souffrira que son chemin soit entravé par quoi que ce soit qui puisse être vaincu par de l'énergie et de la persévérance.

En achevant ces dernières paroles, il retourna le portefeuille qui était resté renversé sur la table.

Les joues du vieillard se couvrirent tout à coup d'une pâleur livide; ses lèvres tremblèrent; ses cheveux blancs se hérissèrent sur sa tête, et des gouttes de sueurs perlèrent dans les sillons que les rides avaient tracés sur son front.

Il y avait un nom sur le portefeuille, un nom et une adresse.

« Charles Jarry, rue des Jeûneurs, à Paris. »

Était-il étonnant dès lors que le cœur d'Isaac Delagrave eût cessé de battre? Était-il surprenant que ses mains tremblassent, lorsqu'il les joignit dans un paroxysme d'horreur et d'effroi!

S'il lui était resté un doute, il aurait été bientôt dissipé.

Près du portefeuille était un billet payable à vue, au bas duquel le vieillard lut la signature :

VANDRUSEN ET CIE.

Il se recula de la table et promena tout autour de lui des yeux hagards.

Il vit le manteau et les bottes encore tout humides de la boue des chemins.

Tout confirma ses horribles soupçons.

Il tressaillit en entendant marcher dans la chambre à côté.

— Non, murmura-t-il, je n'ose voir son visage en ce moment. Plus tard, pas maintenant. — non, pas maintenant!

Et, silencieux comme une ombre, il se glissa hors de l'appartement.

Henri Delagrave, en rentrant dans le cabinet, fut frappé tout à la fois de crainte et d'étonnement en voyant la porte entr'ouverte. Mais un coup d'œil jeté sur la table dissipa ce premier sentiment.

Le portefeuille et les papiers étaient tels qu'il les avaient laissés.

— C'est le vent, dit-il; et, ajouta-t-il en examinant la serrure, ma stupidité.

Cette fois, la porte fut soigneusement barrée. Après quoi, revenant à la table, il procéda à son œuvre de destruction.

Il plaça dans la cheminée une pile de bois sec, au milieu de laquelle il fourra le portefeuille dont le contenu avait été pour le malheureux Jarry la cause d'un si triste sort.

Puis il y mit le feu au moyen d'une allumette.

Les papiers y furent jetés les uns après les autres, et quand il vit le dernier billet, qui se tordait dévoré par la flamme, disparaître au milieu du brasier ardent, ses traits se détendirent, et un sourire de triomphe passa sur ses lèvres.

— C'est fini! dit-il; tout est fini! Et dans ces cendres sont ensevelies les espérances de Moidrey. Une immense fortune qui s'est évanouie en fumée par cette cheminée! Mais une somme dix fois plus forte encore n'aurait pas payé trop cher une vengeance comme la mienne. L'enfant vit, c'est vrai, et il vivra; mais jamais plus l'œil attendri de sa mère et les fiers regards de son père ne contempleront ses traits.

Il attendit que le bois se fût entièrement consumé et que toute trace des objets qu'il avait jetés dans le feu eût disparu. Puis, ensuite, prenant la lampe sur la table, il se retira dans sa chambre à coucher.

Il alla à la fenêtre, et s'arrêta quelques secondes devant une glace qui était suspendue à la muraille. Il éleva la lampe à la hauteur de son visage.

Une cicatrice traversait l'une de ses joues, et la ligne blanche qu'elle décrivait était rendue plus transparente par son teint naturellement mat.

Il posa le doigt sur cette marque, et les yeux fixés sur la figure que reflétait la glace, il fit entendre un rire qui avait quelque chose d'inférieur.

— De Moidrey, dit-il, m'a prophétisé que je l'emporterais juste dans le tombeau. Tant mieux! quand bien même je pour-

348
346

rais la faire disparaître, je m'en garderais bien ; car, si elle, me rappelle l'affront que j'ai reçu, elle me rappellera aussi comment je me suis vengé.

Il éteignit sa lampe et se jeta, tout habillé, sur son lit.

Mais il n'espérait pas dormir.

Il n'est guère donné qu'à ceux qui ont un cœur honnête et une conscience calme de savoir ce que c'est, qu'un sommeil paisible et réparateur. C'est un bonheur que Henri Delagrave ne devait plus connaître.

Des coups violents frappés à la porte de son cabinet de travail l'arrachèrent, tout à coup, à l'engourdissement dans lequel il était plongé.

Il s'élança de dessus son lit.

La journée était déjà bien avancée, car, en passant dans son cabinet, Henri Delagrave vit les rayons du soleil qui l'éclairaient à travers la fenêtre.

Il demanda pourquoi on le dérangeait ainsi.

— M. Isaac est très-mal, répondit un domestique dont il reconnut la voix ; il faut qu'il ait été pris de quelque accès cette nuit, car son valet de chambre l'a trouvé étendu insensible sur le plancher.

— J'y vais tout de suite ! qui est-ce qui est auprès de lui ? demanda Delagrave.

— M. Mouton.

— M. Mouton ! Comment se fait-il qu'il soit ici de si bonne heure ?

— Il y a déjà quelque temps qu'il est arrivé. Dès qu'il a repris connaissance, M. votre père a donné l'ordre de l'aller chercher.

— Et pourquoi ne m'a-t-on pas averti immédiatement ? demanda Henri avec une surprise mêlée de colère.

Le domestique répondit que lui et tout le monde dans la maison ignorait son retour, et que ce n'était pas sans un grand étonnement qu'ils avaient entendu, il n'y avait que quelques minutes, M. Delagrave exprimer le désir qu'on lui envoyât son fils.

— C'est étrange ! pensa Henri. Tous ici ignoraient que je fusse revenu, et mon père, lui le savait ! Allez ! reprit-il à haute voix, je descendrai dans une minute.

Comme Delagrave, après avoir un peu réparé le désordre de sa toilette, descendait l'escalier, il rencontra M. Mouton qui, lui posant la main sur le bras, l'attira de côté dans la salle à manger.

Avant de les suivre nous essaierons de faire, en quelques mots, le portrait de l'avocat Mouton.

Une figure flasque, ossesue et tout angles ; des bras longs comme ceux d'un singe ; des épaules larges ; une face étroite et une mâchoire démesurément avancée et qui avait l'air de vouloir compenser ce que son front, qui cependant était loin d'indiquer l'idiotisme, avait de trop fuyant ; les yeux qui étaient petits et enfoncés dans leur orbite touchaient presque le nez, et, avec la pâleur visqueuse de son teint, ajoutaient encore à sa ressemblance avec un reptile.

Pour finir de peindre Ephraïm Mouton, nous dirons qu'il avait l'extérieur sale et répugnant. Ses cheveux qu'il portait court étaient roux et rudes comme une brosse ; ses sourcils, ses cils et ses vêtements qui, à force d'être portés par lui, avaient pris, à la longue, quelque chose du caractère de leur maître. C'est au point que, quand il les ôtait, ils semblaient non-seulement garder la forme de son corps, mais même ils indiquaient les particularités de son esprit.

— Eh bien, qu'est-ce qu'il y a, monsieur Mouton ? demanda Henri Delagrave, en repoussant impatiemment la main qui restait toujours posée sur la manche de son habit.

L'avocat se mordit les lèvres, et répondit à demi-voix.

— Mauvaise idée, monsieur Henri ; mauvaise, et, tout à fait.

— Que voulez-vous dire ?

Les yeux gris de maître Mouton firent le tour de la salle à manger avant qu'il se décidât à répondre. Convaincu alors que personne ne pouvait l'entendre, il approcha sa bouche de l'oreille du jeune homme et murmura :

— Il a détruit son testament.

— Hein ?

— Et il en a fait un autre.

Henri Delagrave tressailla, mais son visage exprima la plus profonde incrédulité. — (A continuer.)



DEPARTEMENT DE LA MARINE
ET DES PÊCHERIES

BRANCHE DES PÊCHERIES,

OTTAWA, 7 janvier 1870.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le soussigné recevra jusqu'au PREMIER MARS prochain des SOUMISSIONS pour FRET SIX GOELETTES RAPIDES A LA COURSE, convenablement voilées à l'avant et à l'arrière, mesurant de soixante à cent trente tonneaux environ, tonnage enregistré, avec des Chaloupes convenables à chaque goélette. Ces goélettes devront être en bon état, parfaitement solides et ne pas excéder six années d'existence, pour faire la Police Marine sur les côtes maritimes du Canada. Les équipages seront pourvus et les bâtiments seront au risque des propriétaires.

Ces goélettes devront courir pendant la saison depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre. Le soussigné se réserve le choix de renouveler le nolisement pour l'année suivante.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissions devront être faites pour une ou plus d'une goélette.

En s'adressant à ce Département, ou à ses agences à Québec, à Halifax, N. E., et à St. Jean, N. B., après le 20 du présent mois, on pourra obtenir des spécifications en blanc, devant contenir la description de chaque bâtiment, et aussi des formules de soumissions, avec d'autres détails.

Les communications devront être adressées :
DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
Branches des Pêcheries,
Ottawa.

Et marquées "Soumissions pour bâtiments."
P. MITCHELL,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

20 janvier 1870.

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Tous les jours		Train Mixte	
	Male	Female	Male	Female
Pointe-Lévi	9-00	4-30	11-00	3-00
Hadlow	9-10	4-45	11-10	3-50
Chaudière	9-25	4-55	11-25	4-05
St. Jean	9-38	5-08	11-38	4-20
St. Henri	9-52	5-22	11-52	4-35
St. Charles	10-07	5-37	12-07	4-50
St. Michel	10-21	5-51	12-21	5-05
St. Valter	10-35	6-05	12-35	5-20
St. Pierre	10-48	6-18	12-48	5-35
St. Paroisse	11-02	6-32	1-02	5-50
St. Thomas	11-15	6-45	1-15	6-05
Cap St. Ignace	11-30	7-00	1-30	6-20
L'Anse à Gilles	12-02	7-32	2-02	6-52
L'Islet	12-15	7-45	2-15	7-05
Trois-Rivières	12-30	8-00	2-30	7-20
St. Jean Port-Joli	12-40	8-10	2-40	7-30
Elein Road	12-55	8-25	2-55	7-45
St. Roch	1-05	8-35	3-05	7-55
St. Anne	1-15	8-45	3-15	8-05
Rivière-Ouelle	1-25	8-55	3-25	8-15
St. Denis	1-35	9-05	3-35	8-25
St. Paschal	1-45	9-15	3-45	8-35
St. Idesime	1-55	9-25	3-55	8-45
St. Amé	2-05	9-35	4-05	8-55
St. Alexandre	2-15	9-45	4-15	9-05
St. Jean	2-25	9-55	4-25	9-15
St. Louis	2-35	10-05	4-35	9-25
St. Pierre	2-45	10-15	4-45	9-35
St. Michel	2-55	10-25	4-55	9-45
St. Valter	3-05	10-35	5-05	9-55
St. Pierre	3-15	10-45	5-15	10-05
St. Thomas	3-25	10-55	5-25	10-15
Cap St. Ignace	3-35	11-05	5-35	10-25
L'Anse à Gilles	3-45	11-15	5-45	10-35
L'Islet	3-55	11-25	5-55	10-45
Trois-Rivières	4-05	11-35	6-05	10-55
St. Jean Port-Joli	4-15	11-45	6-15	11-05
Elein Road	4-25	11-55	6-25	11-15
St. Roch	4-35	12-05	6-35	11-25
St. Anne	4-45	12-15	6-45	11-35
Rivière-Ouelle	4-55	12-25	6-55	11-45
St. Denis	5-05	12-35	7-05	11-55
St. Paschal	5-15	12-45	7-15	12-05
St. Idesime	5-25	12-55	7-25	12-15
St. Amé	5-35	1-05	7-35	12-25
St. Alexandre	5-45	1-15	7-45	12-35
St. Jean	5-55	1-25	7-55	12-45
St. Louis	6-05	1-35	8-05	12-55
St. Pierre	6-15	1-45	8-15	1-05
St. Michel	6-25	1-55	8-25	1-15
St. Valter	6-35	2-05	8-35	1-25
St. Pierre	6-45	2-15	8-45	1-35
St. Thomas	6-55	2-25	8-55	1-45
Cap St. Ignace	7-05	2-35	9-05	1-55
L'Anse à Gilles	7-15	2-45	9-15	2-05
L'Islet	7-25	2-55	9-25	2-15
Trois-Rivières	7-35	3-05	9-35	2-25
St. Jean Port-Joli	7-45	3-15	9-45	2-35
Elein Road	7-55	3-25	9-55	2-45
St. Roch	8-05	3-35	10-05	2-55
St. Anne	8-15	3-45	10-15	3-05
Rivière-Ouelle	8-25	3-55	10-25	3-15
St. Denis	8-35	4-05	10-35	3-25
St. Paschal	8-45	4-15	10-45	3-35
St. Idesime	8-55	4-25	10-55	3-45
St. Amé	9-05	4-35	11-05	3-55
St. Alexandre	9-15	4-45	11-15	4-05
St. Jean	9-25	4-55	11-25	4-15
St. Louis	9-35	5-05	11-35	4-25
St. Pierre	9-45	5-15	11-45	4-35
St. Michel	9-55	5-25	11-55	4-45
St. Valter	10-05	5-35	12-05	4-55
St. Pierre	10-15	5-45	12-15	5-05
St. Thomas	10-25	5-55	12-25	5-15
Cap St. Ignace	10-35	6-05	12-35	5-25
L'Anse à Gilles	10-45	6-15	12-45	5-35
L'Islet	10-55	6-25	12-55	5-45
Trois-Rivières	11-05	6-35	1-05	5-55
St. Jean Port-Joli	11-15	6-45	1-15	6-05
Elein Road	11-25	6-55	1-25	6-15
St. Roch	11-35	7-05	1-35	6-25
St. Anne	11-45	7-15	1-45	6-35
Rivière-Ouelle	11-55	7-25	1-55	6-45
St. Denis	12-05	7-35	2-05	6-55
St. Paschal	12-15	7-45	2-15	7-05
St. Idesime	12-25	7-55	2-25	7-15
St. Amé	12-35	8-05	2-35	7-25
St. Alexandre	12-45	8-15	2-45	7-35
St. Jean	12-55	8-25	2-55	7-45
St. Louis	1-00	8-35	3-00	7-55
St. Pierre	1-05	8-45	3-05	8-00
St. Michel	1-10	8-55	3-10	8-05
St. Valter	1-15	9-05	3-15	8-10
St. Pierre	1-20	9-15	3-20	8-15
St. Thomas	1-25	9-25	3-25	8-20
Cap St. Ignace	1-30	9-35	3-30	8-25
L'Anse à Gilles	1-35	9-45	3-35	8-30
L'Islet	1-40	9-55	3-40	8-35
Trois-Rivières	1-45	10-05	3-45	8-40
St. Jean Port-Joli	1-50	10-15	3-50	8-45
Elein Road	1-55	10-25	3-55	8-50
St. Roch	2-00	10-35	4-00	8-55
St. Anne	2-05	10-45	4-05	9-00
Rivière-Ouelle	2-10	10-55	4-10	9-05
St. Denis	2-15	11-05	4-15	9-10
St. Paschal	2-20	11-15	4-20	9-15
St. Idesime	2-25	11-25	4-25	9-20
St. Amé	2-30	11-35	4-30	9-25
St. Alexandre	2-35	11-45	4-35	9-30
St. Jean	2-40	11-55	4-40	9-35
St. Louis	2-45	12-05	4-45	9-40
St. Pierre	2-50	12-15	4-50	9-45
St. Michel	2-55	12-25	4-55	9-50
St. Valter	3-00	12-35	5-00	9-55
St. Pierre	3-05	12-45	5-05	10-00
St. Thomas	3-10	12-55	5-10	10-05
Cap St. Ignace	3-15	1-05	5-15	10-10
L'Anse à Gilles	3-20	1-15	5-20	10-15
L'Islet	3-25	1-25	5-25	10-20
Trois-Rivières	3-30	1-35	5-30	10-25
St. Jean Port-Joli	3-35	1-45	5-35	10-30
Elein Road	3-40	1-55	5-40	10-35
St. Roch	3-45	2-05	5-45	10-40
St. Anne	3-50	2-15	5-50	10-45
Rivière-Ouelle	3-55	2-25	5-55	10-50
St. Denis	4-00	2-35	6-00	10-55
St. Paschal	4-05	2-45	6-05	11-00
St. Idesime	4-10	2-55	6-10	11-05
St. Amé	4-15	3-05	6-15	11-10
St. Alexandre	4-20	3-15	6-20	11-15
St. Jean	4-25	3-25	6-25	11-20
St. Louis	4-30	3-35	6-30	11-25
St. Pierre	4-35	3-45	6-35	11-30
St. Michel	4-40	3-55	6-40	11-35
St. Valter	4-45	4-05	6-45	11-40
St. Pierre	4-50	4-15	6-50	11-45
St. Thomas	4-55	4-25	6-55	11-50
Cap St. Ignace	5-00	4-35	7-00	11-55
L'Anse à Gilles	5-05	4-45	7-05	12-00
L'Islet	5-10	4-55	7-10	12-05
Trois-Rivières	5-15	5-05	7-15	12-10
St. Jean Port-Joli	5-20	5-15	7-20	12-15
Elein Road	5-25	5-25	7-25	12-20
St. Roch	5-30	5-35	7-30	12-25
St. Anne	5-35	5-45	7-35	12-30
Rivière-Ouelle	5-40	5-55	7-40	12-35
St. Denis	5-45	6-05	7-45	12-40
St. Paschal	5-50	6-15	7-50	12-45
St. Idesime	5-55	6-25	7-55	12-50
St. Amé	6-00	6-35	8-00	12-55
St. Alexandre	6-05	6-45	8-05	1-00
St. Jean	6-10	6-55	8-10	1-05
St. Louis	6-15	7-05	8-15	1-10
St. Pierre	6-20	7-15	8-20	1-15
St. Michel	6-25	7-25	8-25	1-20
St. Valter	6-30	7-35	8-30	1-25
St. Pierre	6-35	7-45	8-35	1-30
St. Thomas	6-40	7-55	8-40	1-35
Cap St. Ignace	6-45	8-05	8-45	1-40